

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 septembre 2011

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

30 septembre 2011

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1 - 2
Résultats trimestriels	2 - 3
Analyse du risque	3
Événements importants	3 - 4
Rapport sur l'utilisation des crédits	5
Déclaration de responsabilité de la direction	6
État de la situation financière non audité	7
État des résultats et de l'excédent accumulé non audité	8
État des gains et pertes de réévaluation non audité	9
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette) non audité	10
État des flux de trésorerie non audité	11
Notes complémentaires non auditées	12 - 26

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2011

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de six mois close le 30 septembre 2011. Il doit être lu de concert avec le Sommaire du plan d'entreprise de 2011-2012 à 2015-2016 de la Société et son rapport annuel de 2010-2011, qui comprend les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2011. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment son rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, à l'adresse www.marine-atlantic.ca.

Les états financiers non audités et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables pour le secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État chargée d'exploiter un service de traversiers entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse. Ses navires transportent des voyageurs, des véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires qui livrent des biens et des produits à destination et en provenance de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. La Société est mandatée en vertu de la Constitution à assurer ce service de transport.

La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et elle travaille étroitement avec le ministre d'État aux Transports. Une entente bilatérale avec le gouvernement du Canada définit les principes qui régissent les relations entre la Société et l'actionnaire. Elle fait également état des accords de financement en vertu desquels la Société assure ses services de traversiers. Même si Marine Atlantique S.C.C. perçoit des revenus de ces activités, la majeure partie des fonds dont elle a besoin provient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Transports Canada.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's, à Terre-Neuve, gère des terminaux dans les ports terre-neuviens de Port aux Basques et d'Argentia, et dans le port néo-écossais de North Sydney. La Société assure des services de traversiers dans deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney, et un service de traversier saisonnier trois fois par semaine de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney (assuré seulement pendant les périodes de pointe de la mi-juin à la fin septembre).

Marine Atlantique S.C.C. est un employeur clé dans chacune des trois villes dans lesquelles elle exerce ses activités. Ses employés bénéficient de possibilités d'emploi stables qui ont des retombées directes et indirectes appréciables sur ces villes. Les niveaux d'emploi au sein de la Société culminent à plus de 1 300 personnes pendant la période de pointe estivale. L'effectif de Marine Atlantique S.C.C. est en majorité syndiqué : environ 96 % des employés sont syndiqués et couverts par une des six conventions collectives. Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. L'entretien de la flotte est conforme à des normes et des codes élevés, comme ceux de la Sécurité maritime de Transports Canada, de l'American Bureau of Shipping, des sociétés de classification du Registre de la Lloyd et Det Norske Veritas ainsi que du Code international de gestion de la sécurité (CIGS).

Pour assurer l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et son règlement, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du*

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2011

Canada et ses règlements, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la Partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer* (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011				Période de 6 mois close le 30 septembre 2011			
	Réels	Prévus	Écart en \$ ¹	Écart en %	Réels	Prévus	Écart en \$ ¹	Écart en %
Revenus	38 299 \$	38 285 \$	14 \$	0 %	61 673 \$	61 214 \$	459 \$	1 %
Charges	65 539 \$	67 073 \$	1 534 \$	2 %	129 152 \$	136 093 \$	6 941 \$	5 %

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux chiffres prévus dans le Budget.

Aperçu statistique

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011				Période de 6 mois close le 30 septembre 2011			
	Réels	Prévus	Écart ²	Écart en %	Réels	Prévus	Écart ²	Écart en %
Passagers	197 255	221 192	(23 937)	-11 %	275 400	303 951	(28 551)	-9 %
Véhicules de tourisme	70 932	78 050	(7 118)	-9 %	98 552	108 240	(9 688)	-9 %
Véhicules utilitaires	27 603	27 604	(1)	0 %	55 607	54 655	952	2 %
Équivalents autos ³	193 094	201 615	(8 521)	-4 %	339 307	346 374	(7 067)	-2 %

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux chiffres prévus dans le Budget.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

Revenus

Les revenus de la Société pour le deuxième trimestre correspondent aux prévisions présentées dans le Plan d'entreprise. Cette performance est principalement attribuable au nombre de véhicules utilitaires, qui est encore en croissance cette année. Ce nombre correspond aux prévisions du trimestre et est supérieur de 2 % par rapport au budget depuis le début de l'exercice (4 % supérieur par rapport à l'exercice précédent pour la même période).

En outre, les produits provenant des services à bord sont encore une fois plus élevés que prévu au budget pour le trimestre, et les produits du supplément pour le carburant sont supérieurs en raison de l'augmentation en vigueur depuis juillet. Ces augmentations sont en partie annulées par la diminution du nombre de passagers et de véhicules de tourisme, qui continue d'être inférieur aux prévisions pour la période. Le nombre de passagers est inférieur de 11 % aux prévisions pour le trimestre et de 9 % depuis le début de l'exercice (6 % inférieur à l'exercice précédent pour la même période), tandis que le nombre de véhicules de tourisme a diminué de 9 % par rapport aux prévisions pour le trimestre et depuis le début de l'exercice (4 % inférieur à l'exercice précédent pour la même période).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2011

Charges

Les charges de la Société ont été inférieures de 2 % au budget pour le deuxième trimestre. Ce léger écart positif est principalement attribuable à des gains additionnels sur le règlement de contrats de swap de carburant, et à une baisse des charges au titre des salaires et avantages en raison d'une baisse de l'effectif par rapport aux prévisions pour la période.

Navires, installations et matériel

Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice, la Société a consacré 5,3 millions de dollars à ses immobilisations. Cette somme comprend 1,5 million de dollars pour des travaux additionnels nécessaires sur le *Leif Ericson*. La Société a poursuivi sa planification de projets pluriannuels, comme l'établissement d'un plan directeur pour les terminaux. Plus de 50 % des dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice se rattachent à deux grands projets, soit l'entretien prévu de l'*Atlantic Vision*, à l'hiver, et la rénovation du bâtiment servant à l'administration et à l'entreposage récemment acquis à North Sydney, lesquelles ont commencé au cours du deuxième trimestre.

Prévisions

Le deuxième trimestre a été une période d'activité intense, au cours de laquelle la Société s'est concentrée sur la prestation des services afin de rehausser l'expérience de traversée de ses clients et sur la mise en œuvre de son programme de réorganisation interne. Pour 2011-2012, le financement public approuvé pour la Société se chiffre à 200,6 millions de dollars. D'après les résultats obtenus au cours des deux premiers trimestres et le budget alloué pour le reste de l'exercice, la Société prévoit respecter aisément le cadre financier approuvé et atteindre les cibles de recouvrement de coûts. La Société n'a apporté aucune modification aux buts et objectifs énoncés dans le Sommaire de son plan d'entreprise.

ANALYSE DU RISQUE

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du Plan d'entreprise de 2011-2012 à 2015-2016 de la Société et dans son rapport annuel. Il n'y a aucun changement important à signaler par rapport aux risques recensés antérieurement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Marine Atlantique continue de se concentrer sur un important travail de réorganisation. Les points suivants mettent en relief certaines des initiatives entreprises au cours du deuxième trimestre.

Succès estival

Outre l'ajout du *Blue Puttees* et du *Highlanders* à la flotte de Marine Atlantique, et la présentation de la nouvelle flotte à ses clients, la Société a lancé un certain nombre d'initiatives en prévision de la haute saison estivale. L'initiative « *Succès estival* » était essentiellement centrée sur l'intégration réussie de la nouvelle flotte et l'amélioration des services offerts à la clientèle de Marine Atlantique.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2011

Une analyse des données estivales montre que tous les travaux préparatoires ont contribué à l'obtention de résultats très positifs. Parmi les points saillants, mentionnons notamment une croissance substantielle de la capacité de la flotte, une expérience de voyage grandement améliorée pour la clientèle, un meilleur accès aux services de réservation, une performance améliorée aux chapitres de la fiabilité et de la ponctualité, une croissance notable de la clientèle passagers de la liaison d'Argentia, l'accroissement de l'utilisation des services à bord (tels que les cabines) et de la satisfaction exprimée à cet égard, et des augmentations continues du volume de véhicules utilitaires. Malheureusement, conformément à la tendance actuelle dans tout le Canada atlantique, le nombre de véhicules de tourisme a diminué en raison d'un certain nombre de facteurs économiques. Malgré cette diminution, le succès de la saison estivale a suscité un regain de confiance dans les services de Marine Atlantique, ce qui représente un nouveau potentiel de croissance dans les mois et les années à venir.

Vente du Caribou et du Joseph and Clara Smallwood

Au terme d'une vaste campagne de marketing sur la scène mondiale, les navires de longue date de Marine Atlantique *Caribou* et *Joseph and Clara Smallwood* ont été vendus aux enchères publiques à des acheteurs étrangers. Le *Caribou* s'est vendu 3,875 millions de dollars et le *Joseph and Clara Smallwood*, 3,8 millions de dollars. Les deux navires ont quitté la région de North Sydney au début de septembre, après 25 ans de loyaux services à la clientèle et aux employés de la Société.

Ressources humaines

Au cours du deuxième trimestre, Marine Atlantique a poursuivi sa campagne de recrutement dynamique visant à recruter un nouveau dirigeant principal de l'information (DPI), pour diriger les services informatiques et technologiques de la Société. La Société s'attend à pourvoir à ce poste de cadre supérieur au cours du troisième trimestre. Ajoutons qu'au moment de rédiger le présent rapport, le président-directeur général a annoncé qu'il allait prendre sa retraite à la mi-décembre.

Améliorations des installations terrestres

Des améliorations ont été apportées à certaines installations terrestres et les trois terminaux de Marine Atlantique sont en cours de réfection. La planification des travaux de réfection des terminaux a commencé vers la fin du trimestre et se poursuivra au cours du troisième trimestre. On s'attend à ce que la fin de la planification marque le début d'importantes activités de construction.

Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

En octobre, Marine Atlantique a reçu des nouvelles de la Division des appels de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au sujet de l'avis d'opposition qu'elle avait déposé. La Société est en désaccord avec la proposition, entend obtenir des conseils sur les prochaines étapes et répondra à la lettre qu'elle a reçue dans les délais prescrits.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 septembre 2011

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 89 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2011. Veuillez consulter la note complémentaire 2b) des états financiers intermédiaires non audités pour obtenir des renseignements sur la méthode de comptabilisation des crédits parlementaires. La note complémentaire 4 des états financiers intermédiaires non audités décrit l'utilisation des crédits parlementaires reçus au cours de la période.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Le président-directeur général,

Le vice-président aux finances,



Wayne Follett, CGA

Shawn Leamon, CGA

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 24 novembre 2011

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la situation financière non audité

30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

	Au 30 septembre 2011	Au 31 mars 2011	Au 1 ^{er} avril 2010
		(retraités – note 3)	(retraités – note 3)
Actifs financiers			
Trésorerie (note 5)	23,865 \$	9,580 \$	11,054 \$
Créances	11,149	9,035	9,505
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 4)	-	3,396	-
Stocks destinés à la revente	350	341	508
Instruments financiers dérivés	2,756	4,008	156
Actif au titre des prestations de retraite constituées	50,942	49,501	34,674
Actifs destinés à la vente	-	7,200	-
	89,062 \$	83,061 \$	55,897 \$
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	16,255 \$	29,211 \$	18,830 \$
Instruments financiers dérivés	966	275	1,865
Revenus reportés	1,461	2,628	3,841
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 4)	8,219	-	1,234
Charges à payer au titre des vacances	6,042	5,860	5,617
Passif au titre des prestations de retraite constituées	1,882	1,857	1,921
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	34,166	32,826	30,839
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	12,083	12,415	13,172
	81,074	85,072	77,319
Actifs financiers nets (dette nette)	7,988 \$	(2,011) \$	(21,422) \$
Actifs non financiers			
Charges payées d'avance	2,868	3,202	480
Stocks destinés à la consommation	12,869	11,390	13,615
Navires, installations et matériel	177,145	179,886	130,047
	192,882	194,478	144,142
Excédent (déficit) accumulé	200,870 \$	192,467 \$	122,720 \$
L'excédent accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent accumulé lié aux activités	202,589	192,467	122,720
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(1,719)	-	-
	200,870 \$	192,467 \$	122,720 \$

Éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des résultats et de l'excédent accumulé non audité

Période close le 30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011	Période de 6 mois close le 30 septembre 2011	Période de 12 mois close le 31 mars 2011 (retraités – note 3)
Revenus			
Produits commerciaux	33,321 \$	54,100 \$	83,920 \$
Produits du supplément pour le carburant	4,901	7,460	11,662
Autres produits	77	113	181
	38,299	61,673	95,763
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux	23,152	44,285	79,407
Carburant	11,415	18,545	32,512
Droits d'affrètement	11,123	22,207	25,818
Taxes d'importation de navires d'affrètement	-	7,876	13,832
Réparations et entretien	3,716	6,404	12,352
Matériaux, fournitures et services	5,102	7,680	13,372
Assurances, loyers et services publics	1,579	2,695	5,405
Coûts du renouvellement de la flotte	48	1,211	10,001
Autres charges	1,293	2,316	9,078
Avantages sociaux futurs (note 6)	4,018	8,036	8,279
Mise hors service de navires	648	2,507	3,118
Perte de change	17	46	66
(Gains) pertes non réalisés sur instruments financiers dérivés	-	-	(5,442)
(Gains) pertes réalisées sur instruments financiers dérivés	(529)	(1,853)	2,761
(Gains) pertes sur la cession de navires, d'installations et de matériel	-	-	(14)
Perte découlant de la réduction de valeur d'actifs disponibles à la vente	-	-	8,322
(Gains) pertes découlant de la réduction de valeur d'actifs disponibles à la vente	(872)	(872)	-
Amortissement	4,829	8,069	12,476
	65,539	129,152	231,343
Excédent (déficit) avant le financement public	(27,240)	(67,479)	(135,580)
Financement public			
Exploitation	24,955	69,766	124,370
Immobilisations	1,432	5,328	77,839
Recouvrement des coûts de la mise hors service de navires	648	2,507	3,118
	27,035	77,601	205,327
Excédent (déficit)	(205)	10,122	69,747
Excédent (déficit) accumulé au début de la période avant retraitement	199,060	192,467	(219,580)
Modifications de méthodes comptables (note 3)	-	-	342,300
Excédent (déficit) accumulé au début de la période après retraitement	199,060	192,467	122,720
Excédent accumulé à la date de clôture	198,855 \$	202,589 \$	192,467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des gains et pertes de réévaluation non audité

Période close le 30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011	Période de 6 mois close le 30 septembre 2011	Période de 12 mois close le 31 mars 2011
Gains (pertes) de réévaluation cumulés sur les instruments financiers dérivés au début de la période	(670) \$	- \$	- \$
Gains (pertes) de réévaluation au cours de la période			
Gains (pertes) de change non réalisés sur des montants en trésorerie	92	225	-
Gains (pertes) non réalisés sur dérivés	(612)	(91)	-
Montants reclassés dans l'état des résultats			
Gains (pertes) non réalisés sur dérivés	(529)	(1,853)	-
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	(1,049)	(1,719)	-
Gains (pertes) de réévaluation cumulés sur les instruments financiers dérivés à la fin de la période	(1,719) \$	(1,719) \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**Etat de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) non audité**

Période close le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011	Période de 6 mois close le 30 septembre 2011	Période de 12 mois close le 31 mars 2011 (note 3)
Excédent (déficit)	(205) \$	10,122 \$	69,747 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition de navires, d'installations et de matériel	(1,432)	(5,328)	(77,838)
Amortissement des navires, des installations et du matériel	4,829	8,069	12,476
Pertes sur la cession de navires, d'installations et de matériel	-	-	(14)
Réduction de valeur d'actifs disponibles à la vente	-	-	8,322
Montants des actifs disponibles à la vente reclassés en actifs financiers	-	-	7,200
Produits de la cession de navires, d'installations et de matériel	-	-	15
Diminution (augmentation) des immobilisations corporelles	3,397	2,741	(49,839)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des stocks destinés à la consommation	3,843	(1,479)	2,225
Variation nette des charges payées d'avance	4	334	(2,722)
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers	3,847	(1,145)	(497)
Gains (pertes) de réévaluation	(1,049)	(1,719)	-
Diminution (augmentation) de la dette nette	5,990	9,999	19,411
Actifs financiers nets (dette nette) au début de la période	1,998	(2,011)	(21,422)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de la période	7,988 \$	7,988 \$	(2,011) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des flux de trésorerie non audité

Période close le 30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

	Période de 3 mois close le 30 septembre 2011	Période de 6 mois close le 30 septembre 2011	Période de 12 mois close le 31 mars 2011 (retraités – note 3)
Activités d'exploitation			
Rentrées de fonds — clients	31,878 \$	59,212 \$	94,538 \$
Rentrées de fonds — autres produits	116	129	77
Financement public	35,350	73,116	133,629
Sorties de fonds — fournisseurs et salariés	(52,974)	(109,893)	(207,832)
Sorties de fonds — régimes de retraite, indemnités pour accidents de travail et avantages sociaux futurs complémentaires de retraite	(3,975)	(8,442)	(21,940)
	10,395	14,122	(1,528)
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition de navires, d'installations et de matériel	(1,432)	(16,100)	(67,067)
Produits de la cession de navires, d'installations et de matériel	-	-	15
	(1,432)	(16,100)	(67,052)
Activités de financement			
Intérêts et effet des variations des cours de change sur la trésorerie	36	163	39
Financement public — immobilisations	1,432	16,100	67,067
	1,468	16,263	67,106
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	10,431	14,285	(1,474)
Trésorerie au début de la période sans retraitement	13,434	9,580	2,517
Modifications de méthodes comptables (note 3)	-	-	8,537
Trésorerie à la fin de la période	23,865 \$	23,865 \$	9,580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires non auditées

30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la Société) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. de 1986* établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversiers entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier, de par leur nature. La plus forte période d'activité de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et ses terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été établis par la direction selon la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens pour les organismes publics, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La Société a été exemptée de l'obligation de fournir des données comparatives trimestrielles avec le trimestre de l'exercice précédent dans les présents états financiers intermédiaires. Ces états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les informations à fournir présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont présentées dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus de concert avec les états financiers et les notes complémentaires de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les méthodes comptables et les modalités d'application utilisées pour la préparation des états financiers intermédiaires diffèrent de celles qui ont été utilisées pour établir les états financiers annuels audités de 2011, et sont présentées dans la note 2 ci-après. Veuillez consulter la note complémentaire 3 des présents états financiers intermédiaires pour obtenir des informations sur les modifications de méthodes comptables apportées et les effets de ces modifications.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

a) Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes publics, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La Société présente l'ensemble de ses revenus et de ses charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les actifs sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur de recouvrement nette. Les passifs et les obligations financières à l'égard des organisations extérieures sont comptabilisés au montant estimatif payable ultimement.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

a) Référentiel comptable (suite)

Les actifs financiers et non financiers sont tous deux présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Ils sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables par la Société au règlement de ses dettes, à moins d'être vendus. En conséquence, les actifs non financiers n'entrent pas dans le calcul de la dette nette de la Société, mais sont plutôt déduits de celle-ci en vue d'établir l'excédent accumulé.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la Société.

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui servent à financer les besoins de trésorerie à court terme et qui se rattachent aux charges d'exploitation en sus des produits commerciaux sont compris dans le résultat de la période lorsque le financement a fait l'objet d'un accord et que la Société a satisfait à toutes les exigences imposées. Tout écart entre les montants fournis et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier).

Les montants relatifs à l'acquisition de navires, d'installations et de matériel sont comptabilisés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les navires, les installations et le matériel sont acquis.

Lors de la cession d'actifs, la Société comptabilise un gain ou une perte. Les produits nets sont portés en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour la période au cours de laquelle la cession a lieu.

c) Instruments financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts et de placements à court terme ayant des échéances de trois mois ou moins. Ils sont évalués à la juste valeur.

Créances

Les créances et les sommes à recevoir du gouvernement du Canada sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé. À ce moment-là, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé à l'élément décomptabilisé est contrepassé et reclassé dans l'état des résultats.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Créditeurs, charges à payer, somme à payer au gouvernement du Canada et revenus reportés

Les créditeurs, les charges à payer, la somme à payer au gouvernement du Canada et les revenus reportés sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles destinés à la consommation à bord des navires, sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

e) Immobilisations corporelles

Les navires, les installations et le matériel sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les pièces de rechange principales incluses dans le stock de pièces de rechange des navires sont comptabilisées dans Navires, installations et matériel. À cette fin, les pièces de rechange principales sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour un élément des navires, des installations et du matériel.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée des navires, des installations et du matériel au moment où le navire, l'installation ou le matériel est prêt à être utilisé, et ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour que les navires, les installations et le matériel soient radiés sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord du navire, moins la valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire. Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte des durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée de vie utile de l'actif.

Les vies utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories de Navires, installations et matériel sont les suivants :

Navire	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel (y compris les projets de navire)	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Selon les dispositions du contrat

Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, sa valeur est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est. Il ne peut y avoir de reprise de réductions de valeur.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées. Elle a adopté les méthodes suivantes :

- La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention des cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} mars 2001 et un régime d'avantages complémentaires de retraite sans capitalisation, adopté en 2006 à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été étendue en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont fondées sur les années de service et la rémunération moyenne la plus élevée ou la rémunération au départ à la retraite.

Le coût des pensions est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations par la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'inflation et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût financier des obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement attendu des actifs pour le régime de retraite agréé et une estimation des coûts d'emprunt pour les autres régimes. Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour les régimes. Le rendement prévu des actifs des régimes repose sur une valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes, qui est établie selon une méthode d'amortissement sur cinq ans des gains et des pertes liés au rendement prévu.

Les gains et pertes actuariels résultent de la différence entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et des variations des obligations au titre des régimes de retraite par suite des modifications des hypothèses actuarielles utilisées ou des résultats obtenus différant des résultats prévus selon les hypothèses. Les gains et pertes actuariels au titre du régime de retraite agréé et du régime d'avantages complémentaires de retraite adopté en 2006 sont amortis sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants. Les gains et pertes actuariels au titre de l'ancien régime de retraite complémentaire sont amortis sur l'espérance de vie moyenne estimative des participants.

Les ajustements en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification au régime a été apportée.

La durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants actifs au régime de retraite agréé et au régime d'avantages complémentaires de retraite adopté en 2006 est de 11,3 ans (sans objet en 2011). L'espérance de vie moyenne estimative des participants à l'ancien régime de retraite complémentaire est de 17,7 ans (sans objet en 2011).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

f) Avantages sociaux futurs (suite)

- Pour certains salariés et anciens salariés, la Société est un employeur autoassuré et est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. Le coût de ce passif est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou la Workers' Compensation Commission de l'Île du Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. Il s'agit d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi évalués sont les prestations de remplacement du revenu pour les salariés en congé d'invalidité à court terme et les prestations prolongées pour les salariés en congé d'invalidité à long terme.

La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de dix ans (sans objet en 2011).

- Le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations de la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne participante, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, de la croissance des salaires et des taux de mortalité. Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité du groupe de salariés concernés. La durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants actifs aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 13,4 ans (sans objet en 2011). Les ajustements qui résultent des modifications apportées au régime, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification au régime a été apportée.
- Les salariés actuels et les retraités de Marine Atlantique S.C.C. bénéficient de rabais lors de leurs déplacements sur les navires de la Société. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant est négligeable.

g) Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus quand il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que la livraison a été effectuée, que le prix à payer par l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits commerciaux et les produits du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversiers sont fournis. Les clients de la Société doivent payer à l'avance, au moment où ils font leur réservation. Les sommes reçues sont comptabilisées comme revenus reportés et comptabilisés en résultat lorsque les services de traversiers sont fournis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

h) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change, à l'exception des gains et pertes rattachés aux éléments monétaires à long terme libellés en devises, sont inclus dans l'état des résultats de la période. Les gains ou les pertes de change rattachés aux éléments monétaires à long terme libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à l'échéance de l'élément, puis sont portés à l'état des résultats.

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Au cours des exercices antérieurs, la Société avait choisi de se classer comme organisme public de type commercial et de suivre les recommandations de la Partie V du *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. En octobre 2009, le Conseil de comptabilité pour le secteur public (CCSP) a décidé de supprimer cette catégorie pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2011. Les organismes publics de type commercial sont donc tenus de se reclasser conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP). La Société a donc déterminé, conformément au Manuel de comptabilité pour le secteur public, qu'elle était un « autre organisme public », et que les NCSP constituaient le référentiel d'information financière le plus approprié pour elle.

L'adoption des NCSP doit être comptabilisée rétroactivement avec retraitement des périodes antérieures. Même si des soldes de valeur négligeable ont changé, vous trouverez ci-après un résumé des grandes différences qualitatives entre les états financiers précédents de la Société et les nouveaux :

- Le bilan pour l'exercice clos le 31 mars 2011 a été remplacé par l'état de la situation financière, qui a présenté séparément les actifs financiers des actifs non financiers et la dette nette (passifs moins les actifs financiers) de la Société; et l'excédent ou le déficit accumulé à la date de clôture.
- L'état des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé de l'exercice clos le 31 mars 2011 a été remplacé par l'état des résultats et de l'excédent accumulé, qui présente à la fois les revenus et les charges.
- Un état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) a été présenté. Il présente les dépenses engagées par une entité publiante du secteur public, déduction faite des revenus, ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments permettant de rapprocher l'excédent ou le déficit de la période de la variation de la dette nette au cours de l'exercice.
- Un état des gains et pertes de réévaluation, qui présente les gains et les pertes non réalisés sur les actifs et les passifs financiers découlant de la réévaluation de soldes libellés en devise au cours de change en vigueur ou de gains et de pertes non réalisés découlant de la comptabilisation de certains actifs ou passifs financiers à la juste valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

La Société a décidé de se prévaloir des exemptions prévues au chapitre SP 2125 — *Première application par des organismes publics* suivantes :

Avantages de retraite, avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Selon le chapitre SP 3250, dans le cas des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite, et selon le chapitre SP 3255, dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, l'organisme public porte progressivement les gains et pertes actuariels au passif ou à l'actif et dans la charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné ou sur une période future raisonnable pour les régimes sans participant actif. L'application rétroactive de cette méthode implique que l'organisme public fractionne les gains et pertes actuariels cumulés en une partie comptabilisée et une partie non comptabilisée, à compter de la mise en place du régime jusqu'à la date de transition aux NCSP. Toutefois, un nouvel adoptant peut choisir de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition aux NCSP directement dans l'excédent ou le déficit accumulé. Marine Atlantique S.C.C. a choisi ce traitement.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Le chapitre SP 3150 précise les situations dans lesquelles une réduction de la valeur d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisée. Un nouvel adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces exigences pour les réductions de valeur d'immobilisations corporelles survenues avant la date de transition aux NCSP. Si un nouvel adoptant se prévaut de cette exemption, les critères qui commandent la comptabilisation d'une réduction de la valeur d'une immobilisation corporelle énoncés dans le chapitre SP 3150 sont appliqués de façon prospective à compter de la date de transition. Marine Atlantique S.C.C. a décidé de se prévaloir de cette exemption.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement des soldes des comptes et des opérations établis selon l'ancien référentiel d'information financière et ceux établis selon les NCSP :

a) Rapprochement de l'état de la situation financière au 1^{er} avril 2010 :

	Notes	Manuel de comptabilité de l'ICCA Partie V	Ajustements	NCSP
Actifs				
Trésorerie	A	2,517 \$	8,537 \$	11,054 \$
Créances		9,505	-	9,505
Somme à recevoir du gouvernement du Canada		-	-	-
Stocks		14,123	-	14,123
Instruments financiers dérivés		156	-	156
Charges payées d'avance		480	-	480
Liquidités soumises à restrictions	A	8,537	(8,537)	-
Navires, installations et matériel	B	128,890	1,157	130,047
Immobilisations incorporelles	B	1,157	(1,157)	-
Actif au titre des prestations de retraite constituées	D, E	68,654	(33,980)	34,674
Total des actifs		234,019 \$	(33,980) \$	200,039 \$
Passifs				
Créditeurs et charges à payer		18,830 \$	- \$	18,830 \$
Instruments financiers dérivés		1,865	-	1,865
Revenus reportés		3,841	-	3,841
Somme à payer au gouvernement du Canada		1,234	-	1,234
Charges à payer au titre des vacances		5,617	-	5,617
Passif au titre des prestations de retraite constituées	D, E	1,264	657	1,921
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	C, D, E	23,263	7,576	30,839
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	C, D, E	9,108	4,064	13,172
Apports en capital reportés	I	130,047	(130,047)	-
Total des passifs		195,069 \$	(117,750) \$	77,319 \$
Excédent accumulé	H	38,950 \$	83,770 \$	122,720 \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

b) Rapprochement de l'état de la situation financière au 31 mars 2011 :

	Manuel de comptabilité de l'ICCA			
	Notes	Partie V	Ajustements	NSCP
Actifs				
Trésorerie	A	1,005 \$	8,575 \$	9,580 \$
Créances		9,035	-	9,035
Somme à recevoir du gouvernement du Canada		3,396	-	3,396
Stocks		11,731	-	11,731
Instruments financiers dérivés		4,008	-	4,008
Charges payées d'avance		3,202	-	3,202
Liquidités soumises à restrictions	A	8,575	(8,575)	-
Navires, installations et matériel	B	178,637	1,249	179,886
Immobilisations incorporelles	B	15,081	(15,081)	-
Actifs disponibles à la vente		7,200	-	7,200
Actif au titre des prestations de retraite constituées	F, G	78,409	(28,908)	49,501
Total des actifs		320,279 \$	(42,740) \$	277,539 \$
Passifs				
Créditeurs et charges à payer		29,211 \$	-	29,211 \$
Instruments financiers dérivés		275	-	275
Revenus reportés		2,628	-	2,628
Somme à payer au gouvernement du Canada		5,860	-	5,860
Charges à payer au titre des vacances	F, G	1,245	612	1,857
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	C, F, G	24,601	8,225	32,826
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	C, F, G	8,826	3,589	12,415
Apports en capital reportés	I	187,086	(187,086)	-
Total des passifs		259,732 \$	(174,660) \$	85,072 \$
Excédent accumulé	H	60,547 \$	131,920 \$	192,467 \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

c) Rapprochement de l'état des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2011 :

	Notes	Manuel de comptabilité de l'ICCA Partie V	Ajustements	NCSP
Revenus				
Produits commerciaux		83,920 \$	-	\$ 83,920 \$
Produits du supplément pour le carburant		11,662	-	11,662
Autres produits		181	-	181
		95,763	-	95,763
Charges d'exploitation				
Salaires et avantages sociaux		79,407	-	79,407
Carburant		32,512	-	32,512
Droits d'affrètement		25,818	-	25,818
Taxes d'importation des navires d'affrètement	B	-	13,832	13,832
Réparations et entretien		12,352	-	12,352
Matériaux, fournitures et services		13,372	-	13,372
Assurances, loyers et services publics		5,405	-	5,405
Autres charges		9,078	-	9,078
Avantages sociaux futurs	F, G	13,222	(4,943)	8,279
Coûts du renouvellement de la flotte		10,001	-	10,001
Mise hors service de navires		3,118	-	3,118
Perte (gain) de change		66	-	66
(Gains) pertes non réalisés sur instruments financiers dérivés		(5,442)	-	(5,442)
(Gains) pertes réalisées sur instruments financiers dérivés		2,761	-	2,761
(Gains) pertes sur la cession de navires, d'installations et de matériel		(14)	-	(14)
Perte découlant de la réduction de valeur d'actifs disponibles à la vente		8,322	-	8,322
Amortissement		12,476	-	12,476
		222,454	8,889	231,343
Déficit avant le financement public		(126,691)	(8,889)	(135,580)
Financement public				
Exploitation	I	124,370	77,839	202,209
Recouvrement des coûts de la mise hors service de navires		3,118	-	3,118
Amortissement des apports en capital reportés	I	20,800	(20,800)	-
Excédent		21,597 \$	48,150 \$	69,747 \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

Notes complémentaires sur le rapprochement du Manuel de l'ICCA — Partie V et des NCSP

A) Reclassement des « liquidités soumises à restrictions » en « trésorerie »

Selon les Normes comptables du secteur public (NCSP), l'information sur les actifs inscrits à des comptes spéciaux doit être présentée dans les notes complémentaires, et non dans l'état de la situation financière. Par conséquent, les « liquidités soumises à restrictions » ont été reclassées en « trésorerie » dans l'état de la situation financière, et une note a été présentée sur les liquidités soumises à restrictions (voir la note 5).

B) Reclassement des « immobilisations incorporelles »

Selon les NCSP, le matériel informatique et les logiciels sont visés par le chapitre SP 3150, *Immobilisations corporelles*. Par conséquent, un solde de 1 157 \$ au titre des « immobilisations incorporelles » a été reclassé dans le poste « Navires, installations et matériel », à la date de transition.

Selon les NCSP, les coûts relatifs à l'importation de navires, qui étaient antérieurement comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles, doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Par conséquent, un solde de 13 832 \$ a été comptabilisé en « taxes d'importation de navires d'affrètement » dans l'état des résultats.

C) Reclassement de la tranche des obligations constituées échéant à moins d'un an

Les actifs et les passifs à court terme ne sont pas présentés selon les NCSP. Par conséquent, la tranche des obligations constituées échéant à moins d'un an a été reclassée dans les soldes appropriés de l'obligation constituée.

D) Modifications des régimes d'avantages sociaux

Selon le référentiel comptable précédent de la Société, le coût des modifications apportées aux régimes d'avantages sociaux était reporté. Selon les NCSP, le coût des modifications d'un régime doit être comptabilisé immédiatement dans l'état des résultats.

Pour chacun des régimes, les soldes non amortis relatifs aux modifications de régimes, au 1^{er} avril 2010, se répartissent ainsi :

<u>Coûts (crédits)</u>	
Prestations de retraite	6 390 \$
Avantages complémentaires de retraite	(188 \$)
Avantages postérieurs à l'emploi	-

Il a donc fallu apporter un ajustement, au 1^{er} avril 2010, en vue de réduire de 6 366 \$ l'actif au titre des prestations de retraite constituées, d'augmenter de 24 \$ le passif au titre des prestations de retraite constituées et de réduire de 188 \$ le passif au titre des avantages complémentaires de retraite, et apporter les ajustements correspondants à l'excédent ou au déficit accumulé.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

E) Gains ou pertes actuariels non amortis et incidence de la réévaluation à la date de transition

La Société a décidé de se prévaloir de l'exemption prévue au chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*, et de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels non amortis directement dans l'excédent ou le déficit accumulé.

Les gains et pertes actuariels non amortis à la date de transition pour chacun des régimes étaient les suivants :

<u>Pertes (gains)</u>	
Prestations de retraite	26 177 \$
Avantages complémentaires de retraite	(2 890 \$)
Avantages postérieurs à l'emploi	1 979 \$

La Société a décidé de ne pas reporter la modification des taux d'actualisation exigée par les NCSP.

Par conséquent, en plus des gains et pertes présentés ci-haut, les variations dans l'évaluation des actifs et les hypothèses attribuables à l'adoption des NCSP, tout comme les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées attribuables à la nouvelle évaluation actuarielle, ont entraîné les gains et pertes supplémentaires suivants lors de l'adoption des NCSP :

<u>Pertes (gains)</u>	
Prestations de retraite	2 070 \$
Avantages complémentaires de retraite	10 654 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 085 \$

Un ajustement a donc été apporté en vue de réduire de 27 614 \$ l'actif au titre des prestations de retraite constituées, d'augmenter de 633 \$ le passif au titre des prestations de retraite constituées, d'augmenter de 7 764 \$ le passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués et d'augmenter de 4 064 \$ le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués, et les ajustements correspondants ont été apportés à l'excédent ou au déficit accumulé.

F) Ajustements correspondants de l'excédent ou du déficit accumulé au 31 mars 2011

Les ajustements de l'excédent ou du déficit accumulé au 31 mars 2011 sont déterminés comme suit :

Augmentation initiale du déficit accumulé au 1^{er} avril 2010

Prestations de retraite	34 637 \$
Avantages complémentaires de retraite	7 576 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	4 064 \$
Total de l'ajustement initial	46 277 \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

F) Ajustements correspondants de l'excédent ou du déficit accumulé au 31 mars 2011 (suite)

Augmentation (diminution) supplémentaire du déficit accumulé en raison des écarts dans les charges comptabilisées dans l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2011 :

Prestations de retraite	(5 117 \$)
Avantages complémentaires de retraite	649 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	(475 \$)
Total de l'ajustement supplémentaire	(4 943 \$)

Total de l'augmentation (de la diminution) du déficit accumulé au 31 mars 2011 :

Prestations de retraite	29 520 \$
Avantages complémentaires de retraite	8 225 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3 589 \$
Total de l'augmentation du déficit accumulé	41 334 \$

G) Gains et pertes actuariels survenus après la date de transition

Selon le référentiel comptable précédent de la Société, les gains et pertes actuariels au titre des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi étaient amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devaient toucher des avantages en vertu du régime, ou sur l'espérance de vie moyenne des salariés lorsque la totalité ou la quasi-totalité des salariés ne sont plus actifs.

Selon les NCSP, cependant, les gains et pertes actuariels doivent être amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné qui doivent normalement toucher des avantages en vertu du régime ou toute autre période future adéquate. Selon le chapitre SP 3255, les gains et pertes actuariels peuvent être amortis sur une période associée à ce type d'avantages.

Pour les régimes de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite dont les salariés ne sont plus actifs, les gains et pertes actuariels sont amortis sur l'espérance de vie moyenne des participants du régime.

H) Capital-actions

Selon les NCSP, le capital-actions de la Société doit être classé dans l'excédent ou le déficit accumulé. Un ajustement de transition a été apporté pour reclasser un montant de 258 530 \$ du capital-actions dans l'excédent accumulé.

I) Apports en capital reportés

Selon le référentiel comptable précédent de la Société, les paiements de transfert reçus pour l'acquisition d'immobilisations étaient reportés et passés en résultat selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations en cause.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

3. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC (suite)

I) Apports en capital reportés (suite)

Cependant, selon les NCSP, les paiements de transfert reçus pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les immobilisations sont acquises. Un ajustement de 130 047 \$ a donc été apporté pour décomptabiliser le passif au titre des apports en capital reportés, et un ajustement de compensation a été apporté à l'excédent ou au déficit accumulé.

Le solde du passif au titre des apports en capital reportés se chiffrait à 187 086 \$ au 31 mars 2011. Par conséquent, un ajustement a été apporté au 31 mars 2011 et pour l'exercice clos à cette date en vue de réduire ce solde de 187 086 \$, d'augmenter les revenus de 57 039 \$ et d'augmenter l'excédent accumulé de 130 047 \$.

4. SOMME À RECEVOIR DU (À PAYER AU) GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

	30 septembre 2011 (6 mois)	Au 31 mars 2011 (12 mois)	Au 1 ^{er} avril 2010 (12 mois)
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada au début de la période	278 \$	(1,234) \$	795 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	(89,216)	(200,696)	(123,493)
Comptabilisés au cours de la période :			
Exploitation	69,766	124,370	106,596
Navires, installations et matériel	5,328	77,838	14,868
Déficit excédent – financement public	14,122	(1,512)	2,029
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada à la fin de la période	(13,844)	278	(1,234)
Coûts recouvrables associés à la mise hors service de navires	5,625	3,118	-
Total	(8,219) \$	3,396 \$	(1,234) \$

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires non auditées
30 septembre 2011
(en milliers de dollars)

5. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions sont des liquidités libellées en euros, auxquelles s'ajoute l'intérêt accumulé, qui sont détenues dans un compte de garantie bloqué. Le montant total du solde libellé en euros se chiffre à 6 223 euros (6 221 \$ au 31 mars 2011), ou à 8 738 dollars canadiens au 30 septembre 2011 (8 575 \$ au 31 mars 2011).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2011, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs était de 8 036 \$ (8 279 \$ au 31 mars 2011, pour une période de 12 mois). Cette charge comprend les coûts du régime de retraite à prestations déterminées, des indemnités au titre de l'assurance vie, des soins médicaux et des soins dentaires auxquelles ont droit les retraités, et des indemnités pour accidents de travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non liées. Au cours de la période, la Société a enregistré des charges de 653 \$ (1 410 \$ en 2011) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme il est précisé dans les notes 2b) et 4. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terres publiques sur lesquelles sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation fiable.

8. ÉVENTUALITÉS

Il n'y a eu aucun changement quant à l'existence, à la probabilité et au montant des éventualités depuis la fin du dernier exercice.